



**Saint-Martin  
de-May**

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**

**COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 13 avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de May-sur-Orne, commune déléguée de Saint-Martin-de-May, sous la présidence de monsieur Jean-Luc MOTTAIS, maire de la commune nouvelle de Saint-Martin-de-May.

**Liste des élus présents, excusés et absents :**

Nombre de membres en exercice : **29**

Quorum (15) : **Atteint**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **06**

Nombre de membres présents : **23**

Nombre de membres absents excusés : **06**

Nombre de membres absents : **0**

NOM DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	Arrivée à partir de + n° délibération	Départ à partir de + n° délibération
BREAN Michel	X					
CHAPPEY TRISTANT Christelle	X					
CHENU Cécile	X					
CINTRE Arnaud		X		Sylvie DUMONT		
DIAWARA Malick		X		Cécile CHENU		
DRAPIER Frédéric	X					
DUBOURG ROBERT Sandrine	X					
DUGUEY Anthony		X		Jean-Luc MOTTAIS		
DUMONT Sylvie	X					
FESSARD Myriam		X		Martine PIERSIELA		
FRIMOUT Olivier	X				Arrivée à 19h15 COM-DEL-2026-030	
GASNIER Philippe	X					
GEORGET VAUCLAIR Christelle		X		Ch.CHAPPEY TRISTANT		
LABBE Alain	X					
LECANU Nadine	X					
LECOMPTE Sébastien	X					
LEFILLIATRE Muriel	X					
LEMIERE Emilie	X					
LETELLIER Benoit	X					
MALQUIN Jean-Louis	X					
MÉRIEL TAFFLÉ Elodie	X					
MONI Emmanuelle	X					
MOTTAIS Jean-Luc	X					
PIERRE Julie		X		Jean-Luc MOTTAIS		
PIERSIELA Martine	X					
ROYO Frédéric	X					
SEINCE Elisabeth	X					
STANKOVIC Stephan	X					
TRAVERS Jean	X					

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h30.

### **Ordre du jour du conseil municipal du 30.03.2026**

- Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation du compte-rendu du conseil municipal d'installation du 22 mars 2026
  - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026
- 1 - Programme pluriannuel d'effacement des réseaux
  - 2 - Mise en place du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)
  - 3 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) - Présentation du rapport d'orientation budgétaire.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur ROYO Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Les membres ayant assisté au conseil municipal du 06 janvier 2026 et nouvellement réélus ont approuvé le procès-verbal de séance. Sont également approuvés par les membres du conseil municipal les procès-verbaux des séances du 22 et 30 mars 2026.

### **1 – Délibération portant sur le programme pluriannuel d'effacement des réseaux sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-May**

#### **Délibération n°COM-DEL-2026-031**

Rapporteur : Jean-Louis MALAQUIN, adjoint au maire en charge des bâtiments, réseaux et transition énergétique.

L'objet porte sur l'étude préliminaire de l'effacement des réseaux « AVENUE LEONARD GILLE ET RUE DES JARDINS » SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY - Commune déléguée de Saint-Martin-de-May.

Monsieur Jean-Louis MALAQUIN présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **344 393.36 € TTC. (286 994.47 € HT)**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **154 559.74 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : année 2026 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : la commune souhaite lancer sur ce nouveau mandat un programme complet d'effacement des réseaux pour garantir la continuité du service à ses administrés.

- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit :

- ~~En section de fonctionnement~~
- En section d'investissement, par fonds de concours**

*Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 8 609.83 €,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou par suite de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs	
Votants	28		06
Vote Pour	28		06
Vote Contre	0		0
Abstention	0		0



## Fiches financières ————— Dépenses

### SAINT-MARTIN-DE-MAY (SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY) AVENUE LEONARD GILLES ET RUE DES JARDINS

		HT	TTC		
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	0,00 €	0,00 €	TVA récupérée par le SDEC ENERGIE
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €	
	3	EFFACEMENT	182 994,47 €	219 593,36 €	
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	182 994,47 €	219 593,36 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	34 000,00 €	40 800,00 €	TVA récupérée par le SDEC ENERGIE
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	25 875,00 €	31 050,00 €	
<small>(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 345 ml</small>					
TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	70 000,00 €	84 000,00 €	TVA non récupérable
<b>COUT GENERAL DE L'OPERATION ( 4 + 5 + 7 )</b>			<b>286 994,47 €</b>	<b>344 393,36 €</b>	

**SAINT-MARTIN-DE-MAY (SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY)**
**AVENUE LEONARD GILLES ET RUE DES JARDINS**

		FINANCEMENT DU PROJET	FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
<b>DISTRIBUTION ELECTRIQUE</b>	EFFACEMENT	Aide de 50 % du coût HT (ligne 3)	<b>SDEC ENERGIE et ENEDIS</b>	91 497,24 €	91 497,24 €
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 80 % du coût HT (ligne 1)	<b>SDEC ENERGIE</b>	0,00 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	<b>Enedis</b>	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	<b>SDEC ENERGIE</b>	36 598,89 €	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	EFFACEMENT	Aide de 50 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	<b>SDEC ENERGIE</b>	12 937,50 €	21 062,50 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	<b>SDEC ENERGIE</b>	6 800,00 €	
<b>TELECOMMUNICATION</b>	EFFACEMENT	Aide de 50 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	<b>SDEC ENERGIE et Orange pour les travaux de câblage</b>	42 000,00 €	42 000,00 €
				<b>199 833,63 €</b>	<b>154 659,74 €</b>
				<b>Taux moyen d'aide</b>	<b>80,12%</b>

## 2 – Délibération portant sur la mise en place du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Saint-Martin-de-May

### Délibération n°COM-DEL-2026-032

Rapporteur Sébastien LECOMPTE, adjoint au maire en charge des affaires sociales.

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc...).

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée de ce conseil (ART. R 123-10).

Les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal.

### Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Le nombre est au maximum de 16 (8 membres élus – 8 membres nommés) et ne peut être inférieur à 8 (4 membres élus – 4 membres nommés).

Le Conseil Municipal souhaite fixer le nombre de membres élus à 8 membres élus et 8 membres nommés en plus du Président (le maire ou son représentant).

Nombre de membres	Candidats
8	DIWARA Malick
	DUMONT Sylvie
	FESSARD Myriam
	GASNIER Philippe
	GEORGET VAUCLAIR Christelle
	LECOMPTE Sébastien
	MALAQUIN Jean-Louis
	PIERSIELA Martine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le nombre de membres (8) et sur la liste des membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs
Votants	28	06
Vote Pour	28	06
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

**POUR INFORMATION :**

Le Conseil d'administration comportera également 8 membres nommés (\*) par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas y participent obligatoirement :

- 1 représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF),
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- 1 représentant des personnes handicapées,
- 1 représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

(\*) Ces nominations feront l'objet d'un arrêté municipal du maire, président du CCAS

Nombre de membres	Membres nommés
8	BARON Lionel
	BOUVIER Delphine
	BUSTINDUI Lydia
	ESNAULT Pascal
	JOUIN Geneviève
	LAPLACE Béatrix
	LEFRANÇOIS Claudine
	MESLIN Stéphanie

**3 – Délibération portant sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire**

**Délibération n°COM-DEL-2026-033**

Rapporteur : Jean-Luc MOTTAIS, maire.

La loi du 6 février 1992 impose aux collectivités de + 3 500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai inférieur à deux mois avant l'examen de celui-ci par l'autorité délibérante.

Le conseil municipal est donc invité à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) et ce, afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

**Ainsi, il est proposé au conseil municipal de :**

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'orientation budgétaire présenté ci-après.

PREND ACTE		Dont pouvoirs
Votants	29	06
Vote Pour	29	06
Vote Contre	00	00
Abstention	00	00

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2026

Commune de Saint-Martin-de-May



Saint-Martin  
de-May

## Le rapport d'orientation budgétaire contexte réglementaire

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992, complétée par la loi du 7 août 2015 a rendu **obligatoire la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires et ce dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

Le rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les ratios, les indicateurs, les dépenses et les effectifs.

## Projet de loi de finance 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal

Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues

Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.

Pour le débat budgétaire communal, ce contexte impose deux principes de gestion prudente : anticipation et limitation des risques financiers.



Saint-Martin  
de-May

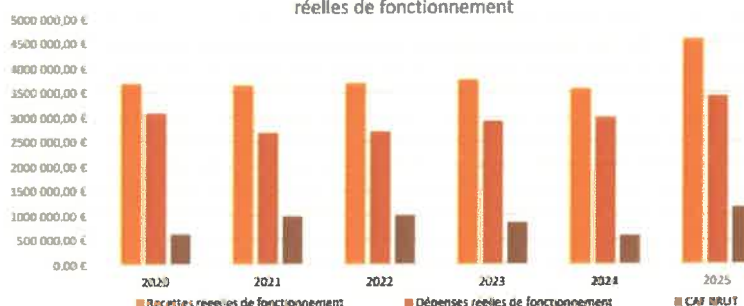
# La capacité d'épargne

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement. C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

## Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Colonne1	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 679 000,00 €	3 641 000,00 €	3 689 000,00 €	3 755 000,00 €	3 573 000,00 €	4 579 400,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 071 000,00 €	2 673 000,00 €	2 701 000,00 €	2 911 000,00 €	2 987 000,00 €	3 422 700,00 €
CAF BRUT	608 000,00 €	968 000,00 €	988 000,00 €	844 000,00 €	586 000,00 €	1 156 700,00 €

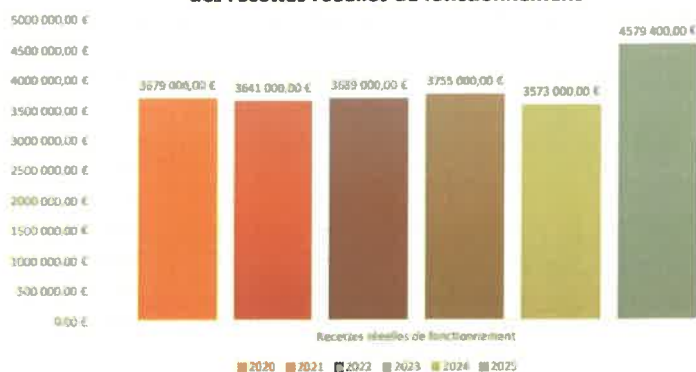
Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Saint-Martin de-May

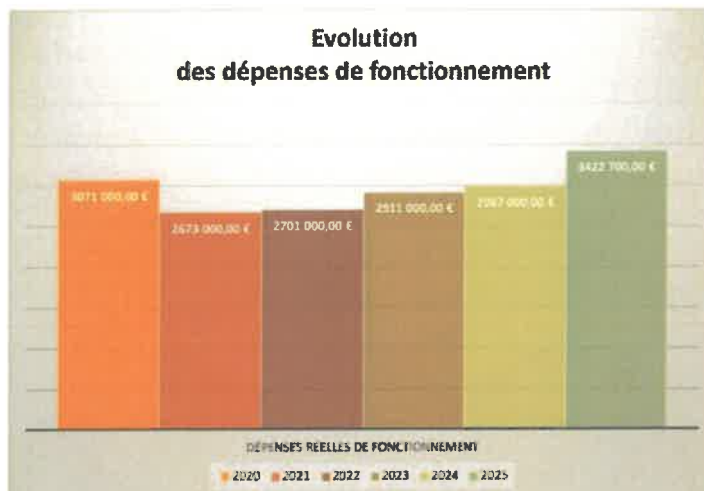
## Evolution des recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

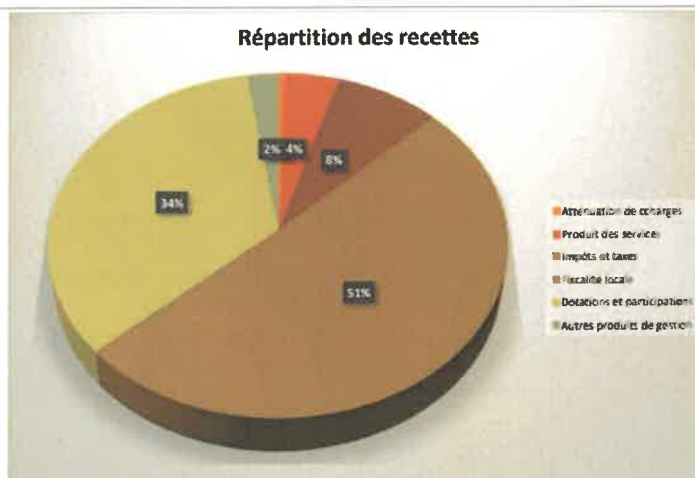


Saint-Martin de-May

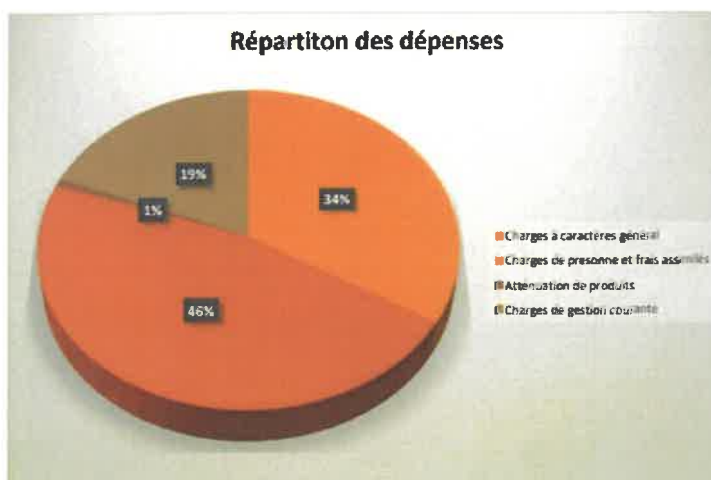
# Evolution des dépenses de fonctionnement



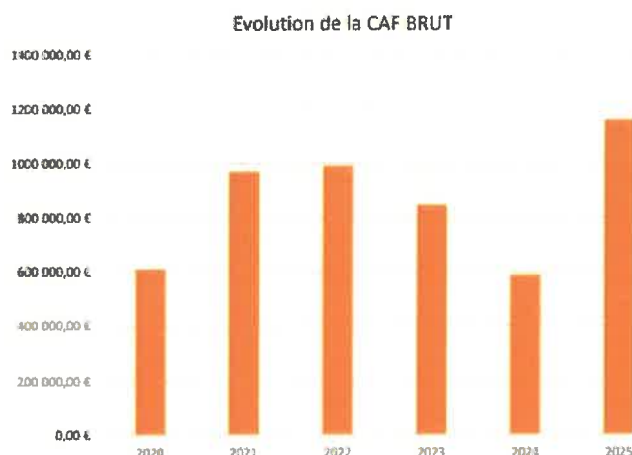
# Répartition des recettes de fonctionnement



# Répartition des dépenses de fonctionnement

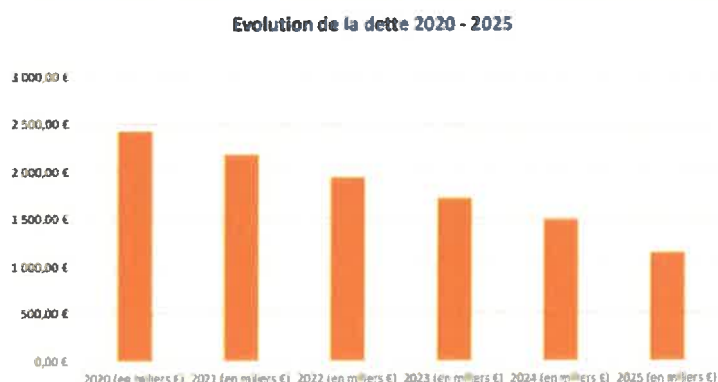


# Evolution de la CAF BRUT (Capacité d'autofinancement)



## Evolution de la dette

Evolution de la dette	2020 (en milliers €)	2021 (en milliers €)	2022 (en milliers €)	2023 (en milliers €)	2024 (en milliers €)	2025 (en milliers €)
Encours de la dette	2 423,00 €	2 172,00 €	1 931,00 €	1 709,00 €	1 483,00 €	1 134,00 €



## La capacité de désendettement La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement est un indicateur d'analyse financière d'une collectivité. Elle correspond au ratio entre l'épargne et la dette.

**La DGFIP considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12 ans. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.**

La situation de la commune de Saint-Martin-de-May au 31 décembre 2025 est très favorable.

Le ratio pour la commune de Saint-Martin-de-May est le suivant :

$$\text{Dette au 31 décembre 2025} - 1\,134\,362 \text{ €} / 1\,156\,000 \text{ € d'épargne brut} = \mathbf{1 \text{ an}}$$

Les emprunts nécessaires aux investissements futurs entraîneront un léger rebond de ce ratio. Néanmoins, la commune conserve une bonne capacité de désendettement bien au delà des 6 années correspondant aux communes de même strate



# Le stock de dette

---

## Ex-Syndicat routier:

☐ Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 - 623 850 € - Fin d'échéance 2033

## Emprunts:

☐ Capital restant dû au 1 janvier 2026 = 510 514 €

**Total du stock de dette : 1 134 364 €**

# Les orientations 2026

---

Dans un contexte national peu lisible, le budget 2026 devra donc se concentrer sur :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement en priorisant les dépenses obligatoires et celles liées à la continuité du service public,
- La préservation d'une épargne brute minimale pour maintenir la capacité d'autofinancement,
- La soutenabilité de l'endettement, en limitant autant que possible le recours à l'emprunt d'équilibre.

# Les dépenses de fonctionnement

---

## 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient être limitées en 2026 à une progression très modérée de l'ordre de 1 % du budget. L'inflation pour 2026 est attendue à + 2,6 % mais la mutualisation globale de nos services et de nos achats devraient permettre de contenir le chapitre 011.

## 012- charges de personnel

Les évolutions concerneront, comme tous les ans, la prise en compte du glissement Vieillesse Technicité et la revalorisation des régimes indemnitaires. Le budget intégrera également l'effet année pleine des emplois créés et pourvus courant 2025 et d'une prévision d'emplois à créer sur 2026 très maîtrisée.

## Les charges de gestion courantes

Ce chapitre devrait connaître une stabilisation et une évolution contenue

## La charge financière

Ce chapitre devrait connaître une évolution au cours de l'année selon la date de contractualisation des emprunts nécessaires aux investissements.

# Les recettes de fonctionnement

## La DGF de la Ville de Saint Martin de May:

Selon les premiers éléments du projet de loi de finances pour 2026, la dotation forfaitaire et la DNP devraient rester stables.

Il est acté la suppression du FCTVA de fonctionnement qui concerne les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des solutions relevant de l'informatique.

En ce qui concerne la fiscalité, il sera proposé de maintenir les taux communaux du foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à leur niveau actuel.

Le produit global intégrera néanmoins, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée par le parlement, qui devrait s'établir pour 2026 aux alentours de + 1 %, ainsi que l'évolution physique de ces bases, estimée à + 3 % en cohérence avec les évolutions constatées sur les dernières années.

Sans aucun nouveau transfert de charges prévu, l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes devrait rester stable en 2026, les dispositions du PFF sur cette thématique est stabilisée.

# Les recettes d'investissements

Comme tous les ans l'équilibre budgétaire sera assuré en investissement, par l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Compte tenu du caractère transitionnel de l'exercice 2026, marqué par le renouvellement des instances locales, un nouveau mandat avec des emprunts d'investissement inscrits au budget seront modérés, se limitant à l'équilibre de la section d'investissement, et mobilisé uniquement si besoin.

Même si sur 2026, le lancement de nouvelles opérations sera limité, la mobilisation de toutes les subventions extérieures susceptibles d'être attribuées seront mobilisées.

Le produit de la Taxe d'Aménagement, devrait connaître une forte hausse avec les différents programmes d'urbanisation.

# Le plan prévisionnel pluriannuels des investissements

PPI prévisionnel commune de Saint martin de May 2026 -2027- 2028- 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL
<b>Dépenses récurrentes</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>210 000,00 €</b>
Déploiement vidéos protections	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Investissements sportifs	350 000,00 €	350 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	950 000,00 €
Aménagement - Création de voies douces intra communale	80 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	230 000,00 €
Travaux des batiments communaux	70 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	70 000,00 €	300 000,00 €
Investissements sur l'espace public- Aménagements	110 000,00 €	320 000,00 €	120 000,00 €	230 000,00 €	780 000,00 €
Aménagement - Stade derriere école Charles Huard	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Investissement sur l'éclairage public - Effacement de réseaux - RA Charges	220 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	970 000,00 €
Investissement sur les systèmes d'information	100 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	190 000,00 €
Investissement culturel	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €
Requalification du centre bourg commune déléguée de May sur Orne	0,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	150 000,00 €	2 650 000,00 €
Eglises	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Information et communication	7 000,00 €	15 000,00 €	24 000,00 €	15 000,00 €	61 000,00 €
Ecole Charles Huard	500 000,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
<b>Total opération spécifiques</b>	<b>1 542 000,00 €</b>	<b>4 545 000,00 €</b>	<b>3 444 000,00 €</b>	<b>935 000,00 €</b>	<b>10 466 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 602 000,00 €</b>	<b>4 605 000,00 €</b>	<b>3 494 000,00 €</b>	<b>975 000,00 €</b>	<b>10 676 000,00 €</b>

# Compte de résultat 2025

## Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement =	4 578 114,88 €
Dépenses de fonctionnement =	3 422 717,53 €
Résultat N-1 reporté =	1 718 001,25 €
Résultat de la section de fonctionnement =	2 873 398,60 €
Affectation compte 1068 =	701 218, 87 €

Solde d'exécution = 2 172 179, 73 €

## Section d'Investissement

Recettes d'investissement =	101 478,36 €
Dépenses d'investissement =	1 926 317,98 €
Résultat N-1 reporté =	1 123 630,75 €
Déficit d'investissement =	- 701 218,87 €
Affectation du résultat =	701 218,87 €

Solde d'exécution = 0 €

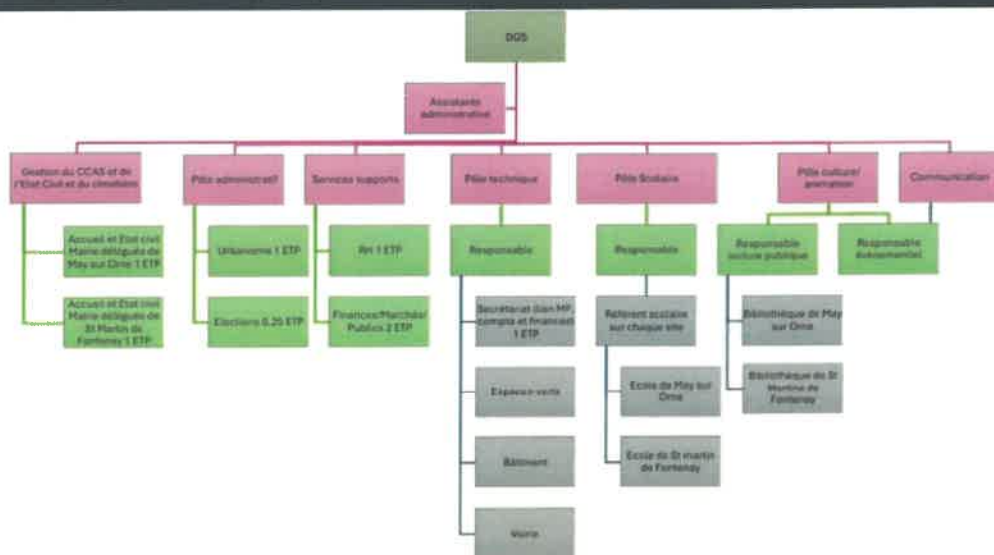
## Le tableau des emplois

Le tableau des emplois correspond à 48 postes budgétaires ouverts

- 11 service administratif
- 3 au service culture
- 20 au service scolaire
- 11 au service technique
- 3 au service police municipale



### Organigramme proposition suite à réflexion collective



## Informations

- ✓ Pôle mutualisé construction et extension de l'école Charles Huard

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la difficulté à obtenir des aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et du Fonds vert. L'Etat demande un effort financier supplémentaire de la part des communes en raison de dotations revues à la baisse. La commune a pour objectif de répartir la charge financière en trois phases et sur trois ans afin de préserver l'équilibre budgétaire. Les subventions obtenues seront réparties également sur trois exercices consécutifs.

Ce projet et celui de l'aménagement de la traversée du bourg seront présentés aux membres du conseil municipal prochainement.

- ✓ Prochain conseil municipal le 27 avril 2026 à 20 h
- ✓ Election des grands électeurs au sein du conseil municipal lors de la séance obligatoire du 05 juin 2026 pour élire les sénateurs en septembre 2026
- ✓ Installation du conseil communautaire le jeudi 16 avril 2026 à la salle de Laize – Clinchamps
- ✓ Distribution du document de présentation et de remerciements pour la nouvelle équipe municipale
- ✓ Information sur le début des travaux des réseaux d'eau potable et eaux usées réalisés par le syndicat des eaux du bassin caennais sur le territoire de la commune déléguée de May-sur-Orne à partir du 26 mai 2026 jusqu'au 30 septembre 2026 en amont des travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

**Séance levée à 20h15.**

Le secrétaire de séance,

Frédéric ROYO.



Le Maire,

Jean-Luc MOTTAIS.

